

## Avis du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources – section Urgences

Séance du 8 avril 2022

### 1. Critères de répartition de la dotation populationnelle

Il est voté à 16 voix contre 4 que 2% des crédits de la dotation populationnelle dédiée aux SAU seront réservés pour les mesures nouvelles et donc que 98% de l'enveloppe de la dotation populationnelle est reconduit.

Les modalités d'allocation de ces 2% seront repartis selon les indicateurs suivants :

- Mode d'arrivée aux Urgences (1 contre),
- Répartition Jour nuit (activité nuit profonde) (1 contre),
- Taux d'hospitalisations en aval (6 contres).

Le temps médian de passage aux urgences est rejeté à la majorité.

Pour les critères du groupe de travail 2, il est donné mandat au groupe de travail pour déterminer les critères, à la suite des résultats de l'enquête menée auprès des 8 SAMU.

La Présidente du CCAR.U

**Signé**

Docteur Agnès RICARD-HIBON